# POSOLOGIE DES MÉDICAMENTS UTILISÉS DANS LA LUTTE CONTRE VARROA

#### **ANNEE 2019**

### AGRÉMENT PSE n° PH 22 215 01

Les médicaments vétérinaires proposés par le GDSA 22 sont désormais délivrés sans ordonnance (exonération récente des médicaments varrocides). Leur vente n'est possible qu'aux adhérents du groupement (Plan Sanitaire d'Elevage piloté par notre vétérinaire titulaire).

Votre commande doit correspondre au nombre de colonies déclarées. Vous devez tenir compte du conditionnement, sachant que certains médicaments sont conditionnés de façon à traiter plusieurs colonies et ne sont pas détaillés (exemple Apivar: 3 colonies = 1 étui, 13 colonies = 3 étuis).

Attention à bien prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de ces produits et à les éliminer de manière spécifique. Le GDSA 22 peut s'occuper de l'élimination de ces déchets si vous les rapportez lors des rencontres organisées.

## **APIVAR** (amitraz)

Les lanières doivent être suspendues entre les cadres au niveau du couvain. Appliquer le plus tôt possible, immédiatement après la récolte d'été (fin juillet, début août). Durée du traitement 8 à 10 semaines. Retirer impérativement les lanières après traitement. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). 1 étui permet de traiter 5 colonies.

## APIGUARD (thymol)

Disposer deux fois une barquette par ruche à 15 jours d'intervalle sur les têtes de cadres. Tenir compte de la température extérieur. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 boîte permet de traiter 10 colonies.

#### **VARROMED** (acide formique + acide oxalique)

Verser lentement 5 ml de solution sur les abeilles entre les cadres de couvain, soit 15 à 45 ml par colonie. Solution prête à agiter avant utilisation. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 flacon permet de traiter 12 colonies.

#### **API-BIOXAL** (acide oxalique)

Utiliser par sublimation (2,3g de produit par ruche) ou par égouttement (reconstitution de 500 ml de solution, verser lentement 45 ml par ruche / 5 ml par intercadre). Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 sachet permet de traiter 15 colonies par sublimation ou 10 colonies par égouttement.